

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07-62/2022

Objet : Adhésion au service AGGLAE de Valence Romans Agglomération (VRA).

L'an deux mil dix-vingt-deux et le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROUX Nicolas – LABLANQUI Jean-Marie – GARO Carine – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry– AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe.

Excusés : ROBIN Christelle – COMBRISSEON Jean-Luc – GIROT Dominique.

Absents : JUVENON Marie-Hélène – VANDECASTEELE Corinne.

Procuration : ROBIN Christelle à GARO Carine – COMBRISSEON Jean-Luc à BANC Jean-Pierre – GIROT Dominique à WOZNIAK Jean-Marie.

LABLANQUI Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu le déploiement de la plateforme AGGLAE,

Considérant qu'à partir de janvier 2023, un portail mutualisé de démarches en ligne nommé AGGLAE sera déployé et proposé aux communes par Valence Romans Agglomération (VRA).

Considérant que, cette plateforme n'a pas vocation à remplacer le site web communal qui conserve son rôle informatif. Qu'Agglae permettra à l'utilisateur de retrouver au même endroit toutes ses démarches dématérialisées, communes ou Agglo, avec une clef d'entrée communale.

Considérant que pour les collectivités adhérentes, cela représente :

- Une gestion facilitée et une traçabilité des demandes
- Une mutualisation des coûts :
 - Un tarif d'adhésion annuelle négocié pour les communes (0,095€ / habitant)
 - Une maintenance assumée par l'Agglo (montées de versions, etc...)
 - Le partage des coûts des développements SI éventuels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 opposition : Agnès BABILLON),

AUTORISE le Maire à adhérer au service AGGLAE proposé par VRA.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 20 décembre 2022.

Le Maire
Fabrice LARUE



Le secrétaire de séance
Jean-Marie LABLANQUI